

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 4 mars 2019 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Beauregard
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Éric Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

29-03-2019

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 février 2019;
4. Rapport de l'inspecteur municipal;
5. Achat d'abat-poussière pour l'année 2019;
6. Octroi du contrat pour les travaux de réfection du rang Ste-Geneviève;
7. Demande d'aide financière RIRL -2017-711 pour les travaux sur le rang Ste-Geneviève- Confirmation de la source de calcul de l'aide financière;
8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement modifiant le règlement numéro 321-2018 qui avait été modifié par le règlement 323-2018 décrétant des travaux de pavage et autres d'une partie du 9^{ème} Rang sur 3660 mètres et autorisant un emprunt pour en payer une partie des coûts;
9. Octroi du contrat pour les travaux de rechargement et de pavage du 9^{ème} Rang;
10. Défi cycliste de la Fondation de la santé Daigneault-Gauthier - Demande de droit de passage sur le territoire de la municipalité;
11. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;

12. Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne;
13. Soirée reconnaissance des bénévoles de l'année 2018 – Demande de participation financière;
14. Loisirs de Roxton Falls – Présentation d'un projet au Fonds de soutien aux projets structuraux- volet local;
15. Ventes de garage sans permis;
16. Cahier spécial du journal La Pensée de Bagot;
17. Demande d'aide financière au volet 2 du Programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec;
18. Liste des comptes;
19. Divers :
 - 19.1. Propriété matricule 8242-02-1985 – Contravention au règlement de zonage 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton;
 - 19.2. Acceptation de l'offre de Cooptel pour desservir les résidences du 6^{ème} Rang par la fibre optique (internet haute vitesse);
 - 19.3. Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023;
20. Rapport des comités;
21. Correspondance;
22. Questions de l'assemblée;
23. Levée de l'assemblée.

30-03-2019

3. **Adoption du procès-verbal de la séance du 4 février 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 4 février 2019;

CONSIDÉRANT QU'une correction doit être apportée à la résolution no. 20-02-2019 afin de retirer les mots « de règlement » qui ont été inscrits en double;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée

31-03-2019

4. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport tel que rédigé.

32-03-2019

5. **Achat d'abat-poussière pour l'année 2019**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du règlement 322-2018 la Municipalité n'est plus dans l'obligation de procéder par appel d'offres pour les contrats de moins 99 999 \$;

CONSIDÉRANT QUE M. Richard Blanchette, inspecteur municipal a procédé à une vérification des prix pour l'achat de chlorure de calcium pour l'année 2019;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

Appuyé par M. Pascal Richard

Et résolu à l'unanimité des conseillers que l'abat-poussière pour l'année 2019 sera acheté auprès du fournisseur Somavrac C. C. inc. au coût de 0,365 \$ du litre (taxes en sus).

Adoptée

33-03-2019

6. **Octroi du contrat pour les travaux de réfection du rang Ste-Geneviève**

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 12 février 2019 à 14h00 et que les personnes suivantes étaient présentes :

- M. Jean Beauchesne, WSP Canada inc.;
- Mme Nancy Légaré, adj. adm. Mun. Canton de Roxton;
- M. Stéphane Beauchemin, maire Mun. Canton de Roxton;
- M. Richard Blanchette, insp. mun. Mun. Canton de Roxton;
- M. Patrick Denis, Les entreprises PE Denis;
- Mme Roxanne Rozon, Sintra;
- M. Martin Belhumeur, Pavages Maska;
- M. Roger Ricard., Eurovia;
- M. Alexandre Senay, Pavage Drummond.

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'ouverture des soumissions est le suivant (montant incluant les taxes) :

- | | |
|------------------------------|---------------|
| • Pavage Drummond inc. | 321 393.24 \$ |
| • Eurovia Québec Const. inc. | 382 387.30 \$ |
| • Sintra inc. | 414 935.54 \$ |
| • Pavage Maska inc. | 450 627.62 \$ |

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire le plus bas conforme est Pavage Drummond inc.;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat à Pavage Drummond inc. et ce, conditionnellement à :

- la confirmation de l'aide financière du Ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet RIRL (dossier no. RIRL-2017-711);
- l'entrée en vigueur du Règlement décrétant des travaux de réhabilitation, pavage et autres d'une partie du rang Ste-Geneviève et autorisant un emprunt pour en payer une partie des coûts;

Que ces travaux seront payés par la subvention du Programme d'aide à la voirie locale-volet RIRL ainsi que par le Fonds général.

Que M. Stéphane Beauchemin, maire et Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents à intervenir.

Adoptée

34-03-2019

7. **Demande d'aide financière RIRL -2017-711 pour les travaux sur le rang Ste-Geneviève- Confirmation de la source de calcul de l'aide financière**

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Roxton a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE).

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Roxton a présenté une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Roxton s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

POUR CES MOTIFS,
sur la proposition de M. Pascal Richard
appuyée par M. François Légaré
il est unanimement résolu ce qui suit :

- que la Municipalité du Canton de Roxton confirme son engagement à faire réaliser les travaux durant l'année 2019;
- que la Municipalité du Canton de Roxton choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

Adoptée

8. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement modifiant le règlement numéro 321-2018 qui avait été modifié par le règlement 323-2018 décrétant des travaux de pavage et autres d'une partie du 9^{ème} Rang sur 3660 mètres et autorisant un emprunt pour en payer une partie des coûts**

Avis de motion est par les présentes donné par M. Pascal Richard, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement modifiant le règlement numéro 321-2018 tel que modifié par le règlement 323-2018 décrétant des travaux de pavage et autres d'une partie du 9^{ème} Rang sur 3660 mètres et autorisant un emprunt pour en payer une partie des coûts.

M. Pascal Richard procède au dépôt du projet de règlement.

35-03-2019

9. **Octroi du contrat pour les travaux de rechargement et de pavage du 9^{ème} Rang**

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 12 février 2019 à 14h00 et que les personnes suivantes étaient présentes :

- M. Jean Beauchesne, WSP Canada inc.;
- Mme Nancy Légaré, adj. adm. Mun. Canton de Roxton;
- M. Stéphane Beauchemin, maire Mun. Canton de Roxton;
- M. Richard Blanchette, insp. mun. Mun. Canton de Roxton;
- M. Patrick Denis, Les entreprises PE Denis;
- Mme Roxanne Rozon, Sintra;
- M. Martin Belhumeur, Pavages Maska;
- M. Roger Ricard, Eurovia;
- M. Alexandre Senay, Pavage Drummond;
- M. F. Nareau, Univert.

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'ouverture des soumissions est le suivant (montant incluant les taxes) :

• Eurovia Québec Const. inc.	1 320 552.26 \$
• Pavage Drummond inc.	1 330 885.26 \$
• Les entr. P.E. Denis inc.	1 374 693.70 \$
• Pavage Maska inc.	1 449 143.56 \$
• Univert paysagement	1 449 846.25 \$
• Sintra inc.	1 768 226.51 \$

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire le plus bas conforme est Eurovia Québec construction inc.;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat à Eurovia Québec construction inc. et ce, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le règlement numéro 321-2018 tel que modifié par le règlement 323-2018 décrétant des travaux de pavage et autres d'une partie du 9^{ème} Rang sur 3660 mètres et autorisant un emprunt pour en payer une partie des coûts.

Qu'une partie de ces travaux seront payés par la subvention du Programme d'aide à la voirie locale-volet AIRRL;

Que M. Stéphane Beauchemin, maire et Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents à intervenir.

Adoptée

36-03-2019

10. **Défi cycliste de la Fondation de la santé Daigneault-Gauthier - Demande de droit de passage sur le territoire de la municipalité**

CONSIDÉRANT QUE le Défi cycliste Daigneault-Gauthier se tiendra le dimanche 9 juin 2019 de 8h30 à 13h00 et que les cyclistes parcourront une partie de notre territoire, soit le Rang 11 (route 222) en provenance de Ste-Christine ainsi que le rang Ste-Geneviève en direction de Béthanie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit autoriser la Fondation à circuler sur son territoire;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un droit de passage sur notre territoire pour la tenue du défi cycliste.

Adoptée

37-03-2019

11. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments – Demande à la CPTAQ pour la propriété ayant le matricule 8145-93-6439**

CONSIDÉRANT QUE Ferme Méliporc désire lotir une partie du 3 842 241 comprenant une majeure partie du lot en érablière;

CONSIDÉRANT QUE ce projet consiste à valoriser l'exploitation acéricole présent au lot 3 842 229 en y ajoutant la partie du lot 3 842 241 qui comprend une importante section en érablière;

CONSIDÉRANT QUE la ferme porcine au lot 5 013 075 conserve les superficies en culture pour supporter l'exploitation animale du lot 5 013 075 et de la partie du lot 3 842 241 en culture au nord;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par M. Pascal Richard et résolu à l'unanimité des conseillers de recommander cette demande à la CPTAQ.

Adoptée

38-03-2019

11. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,
Il est proposé par M. Éric Beaugard
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur
en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

39-03-2019

12. **Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle entente sera valide pour une durée de trois ans et entre en vigueur à la date de signature par le représentant de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente de 0,17\$ per capita;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services aux sinistrés fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long transcrit;

PAR CONSÉQUENT,
Il est proposé par M. François Légaré
Appuyé par M. Éric Beaugard
Et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement de l'entente mentionnée ci-dessus. Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou leur remplaçant soient autorisés à signer les documents à intervenir pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée

40-03-2019

13. **Soirée reconnaissance des bénévoles de l'année 2018 – Demande de participation financière;**

CONSIDÉRANT QU'une soirée reconnaissance des bénévoles de l'année 2018 sera organisée le 27 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'organisation de la soirée demande une contribution financière de 200 \$ à chacune des municipalités (Canton et Village);

PAR CONSÉQUENT,
Il est proposé par M. Éric Beaugard
appuyé par M. Pascal Richard
et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une aide financière au montant de 200 \$ au Comité de la soirée des bénévoles.

Adoptée

41-03-2019

14. **Loisirs de Roxton Falls – Présentation d'un projet au Fonds de soutien aux projets structuraux- volet local**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme les Loisirs de Roxton Falls a déposé un projet dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants 2014-2019;

CONSIDÉRANT QUE le but du projet est procéder à l'achat d'équipements sportifs pour les ligues sportives de Roxton Falls (Village et Canton) et de Béthanie;

CONSIDÉRANT QUE ce projet touche les municipalités du Canton de Roxton, du Village de Roxton Falls et de Béthanie;

CONSIDÉRANT le coût total du projet est de 4 500 \$ et que le montant demandé au FSPS est de 3 600 \$ (1 800 \$ par municipalité);

CONSIDÉRANT QUE le montant demandé sera pris à part égal à même le montant réservé pour le FSPS de chacune des municipalités;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le projet présenté par Les Loisirs de Roxton Falls au Fonds de soutien aux projets structuraux.

Adoptée

42-03-2019

15. **Ventes de garage sans permis**

CONSIDÉRANT QU'il est obligatoire pour les citoyens d'obtenir un permis pour effectuer une vente de garage sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QU'à chaque année la municipalité autorise selon des dates précises des ventes de garage gratuites;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers que les ventes de garage sans permis soient autorisées selon les dates suivantes :

- ✓ 1^{er} et 2 juin 2019 (remis au 8 et 9 juin en cas de pluie);
- ✓ 31 août et 1^{er} septembre 2019 (remis au 7 et 8 septembre en cas de pluie);

Adoptée

43-03-2019

16. **Cahier spécial du journal La Pensée de Bagot**

CONSIDÉRANT QUE le journal La Pensée de Bagot publiera un cahier spécial portant sur le Canton de Roxton et le Village de Roxton Falls le 20 mars prochain;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard appuyé par M. Éric Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers de réserver un espace publicitaire d'une page au coût de 860\$.

Adoptée

44-03-2019

17. **Demande d'aide financière au volet 2 du Programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

Appuyé par Mme Diane Ferland

Et résolu :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 15 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 5 000 \$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la municipalité locale du Village de Roxton Falls pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée

45-03-2019

18. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 229 225.08 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

46-03-2019

19.1 **Propriété matricule 8242-02-1985 – Contravention au règlement de zonage 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton**

CONSIDÉRANT QUE M. Benoit Provost inspecteur en bâtiments a effectué une inspection de la résidence située sur la propriété ayant le matricule 8242-02-1985;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette inspection il a été constaté que les propriétaires y exploitent un chenil;

CONSIDÉRANT QUE les chenils ne sont pas autorisés au règlement de zonage dans la zone où est située la propriété;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires avaient déjà adressé une demande de modification réglementaire au conseil municipal afin de rendre l'exploitation d'un chenil conforme dans leur zone et que cette demande avait été refusée;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Me Annie Aubé, avocate, chez Therrien, Couture pour transmettre une mise en demeure aux propriétaires de la propriété matricule 8242-02-1985 afin qu'ils cessent l'exploitation de leur chenil sur cette propriété.

Adoptée

47-03-2019

19.2 **Acceptation de l'offre de Cooptel pour desservir les résidences du 6^{ème} Rang par la fibre optique (internet haute vitesse)**

CONSIDÉRANT QUE les résidences du 6^{ème} Rang situées dans le Canton de Roxton ne sont pas desservies par la fibre optique (internet haute vitesse);

CONSIDÉRANT QUE le 6^{ème} Rang est le seul secteur à ne pas être desservi par ce service sur le territoire du Canton de Roxton;

CONSIDÉRANT QUE par une lettre datée du 22 janvier 2019 Cooptel a informé la Municipalité du Canton de Roxton qu'il pourrait construire les tronçons demandés en fibre optique à la maison moyennant une contribution de 18 000 \$ de la Municipalité du Canton de Roxton;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers de signifier à Cooptel qu'ils acceptent la proposition de Cooptel pour la construction des tronçons en fibre optique à la maison pour un montant maximal de 18 000 \$ afin de

desservir les adresses propriétés ayant les adresses 1877 à 2740, 6^{ème} Rang. Que le conseil municipal compte sur la collaboration des dirigeants de Cooptel advenant qu'un programme de subvention pour lequel notre projet serait admissible soit annoncé.

Adoptée

48-03-2019

19.3 **Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023**

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

Attendu que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

Adoptée

21. **Correspondance**

Les membres du conseil ont tous reçu le bordereau de la correspondance reçue.

49-03-2019

23. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard
appuyé par Mme Diane Ferland
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 49.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.